



ANNEXE 18. FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTEGRITE PROFESSIONNELLE

Le Bénéficiaire du FAMOC:

<Dénomination officielle complète , téléphone, Email,...>

[<Statut juridique (organisation internationale ou autre)>]

[<Numéro d'enregistrement officiel de l'organisation, le cas échéant>]

<Adresse officielle complète>

<N° de TVA, pour les bénéficiaires assujettis à la TVA>, représenté par
<Prénom et Nom du représentant ou de la personne de contact, Adresse e-mail, Numéro de téléphone >.

Le Bénéficiaire par la présente déclare :

J'accepte de respecter pleinement la politique d'intégrité et d'éthique du FAMOC. La politique d'intégrité et d'éthique du FAMOC s'applique à toutes les activités du Fonds.

Tous ceux qui travaillent pour un projet lié au FAMOC sont obligés d'exécuter et d'effectuer les travaux conformément au système de gestion de l'intégrité du FAMOC et de suivre les procédures qui y sont inscrites.

Au niveau du Fonds FAMOC, nous distinguons six (6) types de corruption:

Les deux premiers types mentionnés ci-dessous sont TOUJOURS jugés illégaux à la fois au sein du FAMOC et selon le droit national ou international. Le FAMOC a une tolérance zéro pour tous les incidents issus de ce type de comportement.

1. Pot-de-vin et paiements de facilitation
2. Fraude et détournement de fonds ou de biens

Les cinq types de comportement suivants représentent des situations qui peuvent conduire à de la corruption. Mais si nous abordons chaque situation correctement, nous

ne sommes pas en présence de corruption, mais plutôt face à une situation difficile à gérer qui nécessite de prendre des précautions.

3. Cadeaux et divertissements
4. Conflits d'intérêts
5. Népotisme et favoritisme
6. Obtention d'avantages indus

Le FAMOC a une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et de la fraude.

Aucune offre, paiement, contrepartie ou avantage de quelque nature que ce soit, constituant une fraude, des pratiques illégales ou de corruption, ne doit être effectué, directement ou indirectement, comme incitation ou récompense en rapport avec l'appel d'offres, l'attribution du contrat ou l'exécution du contrat.

Une telle pratique sera un motif d'annulation immédiate du contrat et sera suivie de toute action supplémentaire, civile et / ou pénale, jugée appropriée.

Par ma signature, je confirme avoir lu et compris la Déclaration et déclare que je me conformerai pleinement à la Politique d'intégrité commerciale et d'éthique du Fonds FAMOC et au Code de conduite du Fonds FAMOC, tel que présenté sur le site Web du Fonds FAMOC

.....

Le représentant du la structure bénéficiaire